

(Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications) VIP IMPORT & EXPORT MITOV

VIP RAFRAÎCHISSEUR D'AIR Nr.:511

Version № v4-CLP Date de révision du document: 25/06/2018

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1.identifiant du produit

Identifiant du produit: VIP RAFFRAÎCHISSEUR D'AIR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la mélange et utilisations déconseillées

Raffraichisseur d'air

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CARIBI OOD

RUE «BREZOV LIST» 11A, Sofia, Bulgarie

Тел.: +359/8888 05554

E-mail: office@caribi-fresh.com

Importateur Suisse
VIP IMPORT & EXPORT MITOV
Gerlisbergstrasse 31
8303 Bassersdorf
Tel.: 0041 792 47 87 55
E-Mail: vipimport7@gmail.com

En cas d'urgence, veuillez contacter votre centre de toxicologie local.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou de la mélange

Classification selon Règlement (CE) № 1272/2008

Classe/ Catégorie de danger	Étapes du danger	Code du danger	Mention du danger
Sensibilisationde la peau 1 A Irritation des yeux 2 Sensibilité áLeau,chronique2	Corrosion la peau/irratation, cat.2 Sensibilsation de la peau,cat.2 Lésions oculaires/irritation,cat.2 Toxicité,chronique pour Leau, cat.2	H317	Provoque une irritation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée Provoque sévére irratationdes yeux Toxique pour les organismes aquatiques

2.2. Eléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) № 1272/2018





Mention d'avertissement

Codes du danger	Mention du danger
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévére irritation des yeux
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraıne des effets néfastes à long terme



(Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications)

VIP IMPORT & EXPORT MITOV

VIP RAFRAÎCHISSEUR D'AIR Nr.:511

Version № v4-CLP Date de révision du document: 25/06/2018

Type	Code	Conseils de prudence
Р	P264	SeLave soigneusement aprés manipulation
Р	P272	Les vétements de travail contaminés, ne devraient pas sortir du lieu de travail .
Р	P273	Éviter le rejet dants Ienvironnement.
Р	P280	Porter des gants de protection /des vétements de
		protection/un équipement des yeux du visage
- 1	P302+P352	En cas de contact avec la peau : Laver abondamment au savon.
I	P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- 1	P337+P313	Si L'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
ı	P362+P364	Enlever les vétements contaminés et les laver avant reutilization
ı	P391	Recueillir le produit répandu.
E	P501	Éliminer le contenu/récipient dans(conformément à la réglementation locale / régionale/ international.

P: Prévention I: Intervention S: Stockage E: Élimination

Substances entrant dans la classification	
Eucalyptol	
p-tert-butyl-alpha-methylhydrocinnamicaldehyde(bmhca,lilial,lysmeral);	
benzylsalicylate	
4-methoxy-alpha-methylbenzenepropanal	
beta-caryophyllene	
6,7-dihydro-1,1,2,3,3-pentamethyl-4(5h)-indanone(cashmeran)	
alpha-methyl-3,4-methylene-dioxyhydrocinnamicaldehyde(mmdhca)	
linalool	
d-limonene(r)-p-mentha-1,8-diene	
coumarin	
piperonal	
hydroxycitronellal	
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone	
3and4-(4-hydroxy-4-methylpentyl)-3-cyclohexene-1-carboxaldehyde	
geraniol	
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylcyclopenta-gamma-2-benzopyran(hhcb)	

2.3. Otherhazards.

None.



(Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications) $VIP\ IMPORT\ \&\ EXPORT\ MITOV$

VIP RAFRAÎCHISSEUR D'AIR Nr.:511

Version № v4-CLP

Date de révision du document: 25/06/2018

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSA

Dosage	Substances	N° CAS	N° EINECS / N° ELINCS	N° Enregistrement	Classi cation Règlement (CE) 1272 /2008
9,80%	Linalil acetat	115-95-7	204-1164	01-2119489989-04-xxxx	Skin Irrit. 2, H319; Skin Irrit. 2, H315;
9,21%	Linalol	78-70-6	201-134-4	01-21119474016-42-xxx	Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 1, H410;
4,00%	4-tert-butycycloheyl acetat	32674-46-8	266-885-2	01-2119976286-24-xxx	Skin Irrit. 1B, H317;
0,91%	linalyl acetate	115-95-7	204-116-4	01-2119454789-19-xxxx	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319;
0,63%	dimethyl-1,6a,5,9b-tetrahydroindeno [1,2-d]-1,3-dioxin (magnolan)	27606-09-3	248-561-2		Acute Tox. 4, H302;
0,47%	dl-citronellol	106-22-9	203-375-0	01-2119453995-23-xxxx	Skin Sens. 1B, H317; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319;
0,38%	3,7-dimethyl-1,6-nonadien-3-ol	10339-55-6	233-732-6	01-2119969272-32-xxxx	Eye Irrit. 2, H319; Skin Irrit. 2, H315;
0,32%	alpha-cedrene	469-61-4	207-418-4		Aquatic Chronic 1, H410; Aquatic Acute 1, H400; Asp. Tox. 1, H304;
0,27%	Linalool	78-70-6	201-134-4	01-2119474016-42-xxxx	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319;
0,26%	Cedrol	77-53-2	201-035-6		Aquatic Chronic 2, H411;
0,25%	p-tert-butyl-alpha-methylhydrocinnamic aldehyde (bmhca, lilial, lysmeral);	80-54-6	201-289-8	01-2119485965-18-xxxx	Skin Sens. 1, H317; Skin Irrit. 2, H315; Repr. 2, H361; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302;
0,21%	tetrahydro-2-isobutyl-4-methyl-pyran-4-ol	63500-71-0	405-040-6	01-0000015458-64-xxxx	Eye Irrit. 2, H319;
0,15%	cyclohexadec-8-en-1-one mixture of cis and trans isomer	3100-36-5	401-700-2	01-0000015154-78-xxxx	Aquatic Chronic 1, H410; Aquatic Acute 1, H400;
0,13%	beta-pinene	127-91-3	204-872-5	01-2119519230-54-xxxx	Aquatic Chronic 1, H410; Aquatic Acute 1, H400; Skin Sens. 1B, H317; Skin Irrit. 2, H315; Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304;
0,12%	1,4-cyclohexadiene,1-methyl-4-(1-methylethyl)-	99-85-4	202-794-6		Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304;
0,11%	Nerol	106-25-2	203-378-7	01-2119983244-33-xxxx	Asp. 10x. 1, H304; Skin Sens. 1B, H317; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319;
0,12%	2,6,10-trymethryl-9-undecenal	141-13-9	205-460-8		Aqua c Chronic 2, H411



(Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications)

VIP IMPORT & EXPORT MITOV

Version № v4-CLP Date de révision du document: 25/06/2018

VIP RAFRAÎCHISSEUR D'AIR Nr.:511

Substances classées SS 1/SS 1A/SS 1B comprises entre 0.1% et 0.01%

Dosage	Substances	N° CAS	N° EINECS / N° ELINCS	N° Enregistrement	Classi cation Règlement (CE) 1272 /2008
0,05%	Vetiverol	89-88-3	268-578-9		Skin Irrit. 2, H315;
					Eye Irrit. 2, H319;
					Skin Sens. 1B, H317;
0,05%	alpha-pinene	80-56-8	201-291-9	01-2119979519-16-xxxx	Aquatic Chronic 1, H410;
					Aquatic Acute 1, H400;
					Skin Sens. 1B, H317;
					Skin Irrit. 2, H315;
					Flam. Liq. 3, H226;
					Asp. Tox. 1, H304;
0,05%	geranyl acetate	105-87-3	203-341-5	01-2119973480-35-xxxx	Aquatic Chronic 3, H412;
					Skin Sens. 1, H317;
					Skin Irrit. 2, H315;
0,03%	Geraniol	106-24-1	203-377-1	01-2119552430-49-xxxx	Skin Sens. 1, H317;
					Skin Irrit. 2, H315;
					Eye Irrit. 1, H318;
0,02%	Citral	5392-40-5	226-394-6	01-2119462829-23-xxxx	Skin Sens. 1B, H317;
					Skin Irrit. 2, H315;
					Eye Irrit. 2, H319;
0,02%	delta-3-carene	13466-78-9	236-719-3	01-2119520252-55-xxxx	Skin Sens. 1B, H317;
					Skin Irrit. 2, H315;
					Flam. Liq. 3, H226;
					Asp. Tox. 1, H304;

Pour le texte complet des phrases H ou des classes des catégories de danger mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS.

4.1. Description des premiers secours.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation excessive, emmener la personne à l'air libre et la maintenir en position de repos. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et rincer abondamment au moins 20 minutes. Si une irritation persiste, ou si des lésions apparaissent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Si vous portez des lentilles de contact, reti rez-les. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant une vingtaine de minutes. Si une irritation persiste, ou si des lésions apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien donner à boire. Ne pas tenter de faire vomir et appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et e ets aigus et di érés.

Néant.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires .

Néant.

5. MESURES DE LUTTE CON TRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés :

Extincteur de type poudre/mousse ou CO2. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés :

Ne pas diriger un jet d'eau directement sur le produit enflammé.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion libère du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et de la fumée. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers.

Prévenir l'échauffement des conteneurs à l'aide de rideaux d'eau.

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison prévue pour la lutte contre le feu.



(Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications)

VIP IMPORT & EXPORT MITOV

VIP RAFRAÎCHISSEUR D'AIR Nr.:511

Version № v4-CLP

Date de révision du document: 25/06/2018

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE .

6.1. Précaut ions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence.

Ne pas fumer. Ne pas exposer à une flamme ou à toute source potentielle d'ignition (par exemple équipement électrique). Eviter le contact avec la peau, ainsi que l'inhalation des vapeurs. Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Eviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols.

6.3. Méthodes et matériel de con n ement et de nettoyage.

Absorber la matière avec des poudres ou granulés absorbants inertes (sable...)

Les débordements importants doivent être absorbés par du sable ou une poudre inerte, puis détruits selon la réglementation en vigueur. Si des chiffons sont utilisés pour éponger, s'en débarrasser rapidement par incinération, car des cas d'auto-oxydation avec combustion spontanée sont connus.

Nettoyer la poudre avec un aspirateur. Laver avec de l'eau et un détergent.

Elimination des gaz/fumées par projection d'eau.

6.4. Références et autres sections.

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelles, voir le paragraphe 8.

Pour les considérations relatives à l'élimination des déchets, voir le paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOC KAGE.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants appropriés et des lunettes de protection. Assurer une ventilation adéquate des lieux de travail.

Suivre les règles d'hygiène appropriées : ne pas boire, manger ou fumer pendant la manipulation. Ne pas exposer à une flamme ou à toute source potentielle d'ignition.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant

compte d'éventuelles incompatibilités.

Stocker à température constante, dans un endroit frais, sec et aéré, à l'abri de la lumière, dans les récipients d'origine si possible, pleins et fermés hermétiquement. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

Une fois ouvert, tout container doit être précautionneusement refermé et positionné verticalement afin d'éviter tout renversement.

7.3. Utilisation nale particulière.

Parfum.

8. CONTROLE DE L'EXPOSI TION/PROTECTION INDI VIDUELLE.

8.1. Paramètres de contrôle.

Aucune information n'est disponible sur les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP).

8.2. Contrôles de l'exposition / Protection individuelle .

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

La manipulation doit se faire à une température aussi basse que possible. Assurer une bonne aération des locaux.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection respiratoire:

Eviter toute inhalation excessive des vapeurs. Si nécessaire porter un masque filtrant contre les gaz.

Protection des yeux :

Utiliser des lunettes de protection, conformes à la norme EN166.

Protection de la peau :

Eviter le contact avec la peau. Utiliser des gants chimiorésistants, si nécessaire. Gants nitrile conformes à la norme EN374.

$\textbf{8.2.3.} \quad \textbf{Contr\^oles d'exposition li\'es \`a l a protection de l'environnement}:$

Eviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect : liquide Couleur : jaune

(Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications)



VIP IMPORT & EXPORT MITOV

Version № v4-CLP Date de révision du document: 25/06/2018

VIP RAFRAÎCHISSEUR D'AIR Nr.:511

Odeur : Musc - Epicée - Hespéridée - Boisée

pH : non approprié
Point de fusion : non déterminé
Point d'ébullition : non déterminé
Propriétés explosives : pas explosif
Propriétés comburantes : non déterminé
Pression de vapeur : non déterminé
Densité 20°C (d20/4) : 0,9885 / 1,0085
Indice de réfraction à 20°C : 1,4505 / 1,4605

Point éclair : 101 °C

Viscosité : non déterminé

9.2. Autres informations.

Néant.

10. STABILITE ET REACTIVITE.

10.1. Réactivité.

Ne présente pas de risque de réactivité par lui-même ou en contact avec l'eau.

Eviter le contact avec les agents oxydants.

Pour toute utilisation en alcoolique, il serait préférable d'utiliser une eau de pH légèrement acide (6-6,5).

10.2. Stabilité chimique.

Stable dans les conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter.

Eviter les températures proches ou au dessus du point éclair. Ne pas chauffer les récipients fermés.

10.5. Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Pas de produits de décomposition dangereux connus dans les conditions de stockage recommandées.

11. INFORMATIONS TOXICOL OGIQUES.

11.1. Informations sur les e ets toxicologiques.

11.1.1. Toxicité a iguë:

Cette information n'est pas disponible.

11.1.2. Irritation

Cette information n'est pas disponible.

11.1.3. Sensibilisation:

Cette information n'est pas disponible.

11.1.4. Mutagénicité:

Cette information n'est pas disponible.

Les produits de la parfumerie ne doivent en aucun cas être ingérés. Les tenir loin de toute nourriture et boisson.

12. INFORMATIONS ECOLOGI QUES.

12.1. Toxicité.

Cette information n'est pas disponible.

Pour toutes substances listées au paragraphe 3 et classées EH A1 et/ou EH C1, les M FACTOR sont égaux à 1, à l'exception des substances suivantes :

Dosage	Substances	N° CAS	M Factor
0,32%	alpha-cedrene	469-61-4	10

12.2. Persistance et dégradabilité.

Cette information n'est pas disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

CARIBIS OF

(Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications)

VIP IMPORT & EXPORT MITOV

Version № v4-CLP Date de révision du document: 25/06/2018

VIP RAFRAÎCHISSEUR D'AIR Nr.:511

Cette information n'est pas disponible.

12.4. Mobilité dans le sol.

Cette information n'est pas disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Cette information n'est pas disponible.

12.6. Autres e ets néfastes.

Inconnu.

12.7. Classe de pollution des eaux

WGK: 2

Sur la base des données éco-toxicologiques disponibles, ce produit est classé selon les critères européens concernant la classification pour l'environnement des préparations.

13. CONSIDERATIONS RELAT

IVES A L'ELIMI NATION.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Produit :

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agrée tout en respectant les prescriptions réglementaires locales. Eviter l'élimination par l'égout et la dispersion dans l'environnement.

Emballages contaminés :

Les emballages vides doivent être acheminés vers un site agrée pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIV ES AU TRANSPORT.

Information Réglementaire	UN Number	Désignation o cielle de transport	Classe	Groupe Emballage	info	Marine polluant
ADR	UN 3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone)	9	III	Code restriction tunnel : (E)	
IATA	UN 3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone)	9	III	Instruction d'emballage : 964	
IMDG	UN 3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone)	9	III	FS : F-A, S-F	oui

15. INFORMATIONS REGLEMETAIRES.

15.1. Réglementations/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Pas d'information pertinente à ce jour.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique.

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS .

Texte complet des phrases de danger apparaissant au paragraphe ${\bf 3}$:

Classe/Cat. de danger	Phrases de danger	
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1	
Aquatic Chronic 1	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1	
Aquatic Chronic 2	Aquatic Chronic 2 Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2	
Aquatic Chronic 3	quatic Chronic 3 Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3	
Asp. Tox. 1 Toxicité par aspiration, catégorie 1		
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2	
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2A	
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3	



(Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications)

VIP IMPORT & EXPORT MITOV

Version № v4-CLP

Date de révision du document: 25/06/2018

VIP RAFRAÎCHISSEUR D'AIR Nr.:511

Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosion / Irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B

Texte complet des phrases H apparaissant au paragraphe 3 :

Codes	Mentions de danger
de danger	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus <indiquer connu="" est="" l'effet="" s'il=""> <indiquer la="" td="" voie<=""></indiquer></indiquer>
	d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Le but de cette Fiche de Données de Sécurité est de fournir des informations à l'utilisateur, pour lui permettre d'évaluer les risques pour la sécurité et la santé lors du transport, du stockage ou de l'utilisation du produit sur le lieu de travail. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Document généré informatiquement, valable sans signature.

Angel Mitov